

## 2. Contribuer à la réduction de la facture énergétique

### 1. Contexte et description

Chauffer son logement, se laver avec de l'eau chaude, utiliser des appareils électroménagers, pour cuisiner par exemple, sont des besoins élémentaires. Pourtant, tous les citoyens n'y ont pas accès, pour de multiples raisons. La production énergétique wallonne se caractérise par une dépendance quasi complète de sources d'approvisionnement à l'égard d'opérateurs privés. En outre, l'énergie prend une part de plus en plus importante dans le budget des ménages wallons. L'augmentation de la TVA sur l'électricité, de 6 % à 21 %, ne fera qu'accroître le poids de cette dépense dans la facture énergétique. Enfin, les enquêtes sur le budget des ménages<sup>17</sup> permettent de savoir comment sont réparties les dépenses moyennes des ménages wallons selon leurs niveaux de revenus. Les ménages ayant des revenus peu élevés consacrent une proportion plus importante de leur budget aux dépenses d'électricité, de gaz et autres combustibles par rapport aux ménages ayant des revenus élevés. Pour garantir à tous les citoyens l'accès à l'énergie, une option consiste à diminuer leurs consommations. Une autre voie vise à réduire les coûts de production. Le chauffage étant le poste le plus onéreux parmi les dépenses énergétiques, celui-ci fait souvent l'objet d'une attention particulière. Dans un PCS, des locataires d'un bâtiment ont choisi un chauffage commun aux différents appartements<sup>18</sup>. D'autres mesures, structurelles ou ponctuelles, sont également réalisées dans plusieurs PCS afin de réduire la facture énergétique.

### 2. Publics cibles

Parmi les nombreuses actions visant à garantir l'accès de tous à l'énergie, certaines visent les habitants d'une ou de plusieurs communes, lors de partenariats, d'autres ciblent plus spécifiquement des habitants confrontés à la précarité. Différents critères peuvent être retenus pour cibler le public : la pauvreté monétaire, la déprivation matérielle, la pauvreté subjective, l'indice synthétique de pauvreté, le statut d'occupation du logement, la catégorie d'âge, la composition de ménage... Citons, à titre d'exemple, quelques publics cibles de PCS : des bénéficiaires d'une aide du centre public d'action sociale (CPAS), des personnes percevant un revenu de remplacement ou une faible pension, des personnes endettées (médiation de dettes, règlement collectif de dettes), des locataires de sociétés de logements de service public (SLSP), d'agences immobilières sociales (AIS) ou/et de CPAS.

### 3. Parties prenantes

Selon la philosophie du projet, les partenaires peuvent être des habitants de la commune, des ménages confrontés à la précarité énergétique, du personnel d'une ou plusieurs communes (le service logement, le conseiller énergie, le service entretien), d'un ou plusieurs CPAS (le service de médiation de dettes, les assistants sociaux), d'un ou plusieurs organismes spécialisés en matière d'énergie (un Guichet Énergie Wallonie, un organisme de formation, de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation rationnelle de l'énergie), d'une SLSP, d'une AIS, d'associations (associations de promotion du logement, équipes populaires)...

<sup>17</sup> <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/budget/>

<sup>18</sup> Voir la fiche « agir sur l'énergie dans un logement public ».



## 4. Mise en œuvre

Le choix d'une méthode de travail varie selon les objectifs du projet. Un salon de l'énergie organisé par plusieurs CPAS se réalise tout autrement qu'une permanence énergie dans un CPAS.

## 5. Conditions de réussite

Un projet se réussit dans l'avant-projet. Ce dernier permet de définir le périmètre du projet, notamment les utilisateurs finaux, c'est-à-dire ceux à qui le projet est destiné. Trois balises peuvent guider le chef de projet avant de le mettre en œuvre. Premièrement, le projet doit être clair, précis et ne pas prêter à confusion. Idéalement, le projet devrait être compris de la même façon par les différents partenaires. Deuxièmement, le projet doit être réalisable compte tenu des ressources financières, humaines et techniques pouvant être mobilisées. Troisièmement, le projet doit être pertinent en répondant à des besoins identifiés grâce au diagnostic de cohésion sociale ou/et à l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux.



## 6. Pratiques exemplatives

Depuis deux ans, à **Fosses-la-Ville**, le CPAS et la commune se sont associés pour développer en collaboration avec l'asbl « Empreintes », spécialisée dans l'éducation à l'environnement, le projet « **Eco Watchers** ». Les objectifs de ce projet : apprendre aux personnes à mieux gérer leur consommation d'énergie, augmenter leur confort de vie, renforcer l'inclusion et leur capacité à agir. Durant plusieurs mois, les groupes, constitués à chaque fois d'une douzaine de personnes vivant une forme de précarité énergétique, se sont réunis périodiquement lors de séances de deux heures et demie. Ils ont abordé des thématiques énergétiques telles que l'isolation, le chauffage, l'humidité, les primes... Quand cela s'est avéré nécessaire, des intervenants spécialisés ont été invités. Les échanges de savoirs et de pratiques permettent aux ménages de réduire les dépenses énergétiques tout en améliorant leur confort de vie.

L'asbl Empreintes gère l'aspect collectif des rencontres, le conseiller en énergie de la commune ou le tuteur en énergie du CPAS propose aux participants de bénéficier d'un mini-audit énergétique de leur logement et de conseils personnalisés.

Au terme du projet, un petit budget permet à chaque participant de réaliser de petits aménagements améliorant le confort de son logement.

Deux groupes ont déjà vu le jour à Fosses-la-Ville : les 100.000 volts et la Bande des Illuminés. Un nouveau groupe est en cours de constitution. Des projets « Eco watchers » sont menés depuis plusieurs années par d'autres CPAS situés à Ciney, Floreffe, Mettet, Namur, Profondeville...

